

MAIRIE DE DOMARIN

2024/09/02 Conseil Municipal n° 08-2024

02 septembre 2024 à 20h00

Présents : A. MARY, J. REYNAUD, A. GARNIER, M. FAURE, C. GAGEY, ML AGAVIOS, S. BARBERET, V. CABANEL, J. CHABERT, S. GUINET, M. NDOYE, L. POULET,

Pouvoirs : P. BEAUVIER à A. GARNIER, M. GINDRE à C. GAGEY, L. POULET à V. CABANEL

Absents : B. ALLARD, P. BOISSAT, E. TAILLOT,

Secrétaire de séance : Mikaël FAURE

Procès-verbal de la séance du 08 juillet 2024 : Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2024, rédigé par Chrystel GAGEY, n'a pas fait l'objet de remarque particulière. Il a été adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire du 09 juillet au 02 septembre 2024 : Pas de décisions du Maire.

Délibérations :

➤ FONCIER - Achat bande de terrain Montée de l'Epallud

Le Maire demande au Conseil Municipal de faire l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 200 m² sur la parcelle A 39 située montée de l'Epallud pour un montant de 200 €, afin de prévoir des travaux de sécurité sur la voie communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

➤ FINANCES - MAPA - Choix du prestataire pour la fourniture de repas du restaurant scolaire

La prestation du restaurant scolaire arrivant à son terme, il est nécessaire de faire un nouvel appel d'offre. 3 entreprises ont répondu. La Commission d'Appels d'Offres a retenu l'entreprise GUILLAUD TRAITEUR. Le montant du repas s'élève à 3,48 € TTC, soit 6 centimes de plus que l'année précédente.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **RESSOURCES HUMAINES - Création de 2 postes d'Adjoint d'animation**

Monsieur le Maire propose de créer 2 postes d'Adjoint d'animation à temps non complet pour le périscolaire pour l'année 2024/2025 :

- 1 poste à 8 heures
- 1 poste à 14h25

Uniquement pendant les semaines scolaires.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste d'Adjoint d'animation**

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Adjoint d'animation à temps non complet à raison de 4h par semaine scolaire pour l'année 2024/2025.

Adopté à la majorité avec 1 abstention.

➤ **FONCIER - Achat Parcelles et Maison BLUTEAU**

Monsieur le Maire propose l'acquisition de la maison et des parcelles BLUTEAU

- La maison, parcelle AB 80 et AB 81 de 825 m²
- 4 parcelles agricoles A 341, A 347, A 389 et A 1499 d'une superficie de 11 890 m²

Soit au total une superficie de 12 715 m².

Le montant de l'achat est de 201 792 € plus les frais de notaire.

Adopté à l'unanimité.

➤ **CAP1 - Convention de partage de taxe communale sur le foncier bâti (TFB) sur les zones d'activité économique (ZAE)**

Délibération reportée au prochain Conseil Municipal. Des informations complémentaires seront demandées à la CAPI.

Questions diverses :

- Le Département de l'Isère demande aux Collectivités de France de participer à l'appel au don pour venir en aide aux communes de Bourg d'Oisans, Venosc et Saint Christophe en Oisans.

Il est proposé par le Conseil Municipal de verser la somme de 1 700 € soit 1€ par habitant. Une délibération sera proposée au prochain Conseil Municipal suivant la procédure qui nous sera donnée par le Département.

- L'Association des Maires remettra prochainement un trophée au Maire pour les participations aux différentes formations organisées par l'AMI.
- Une tentative de cambriolage, avenue du Plansonnet, a été signalé à la Mairie. La famille demande d'installer des caméras ! Les avis sont très partagés sur le sujet et il n'est pas prévu d'investissements pour ce genre d'équipement.
- Remerciements de Monsieur Louis LAUGIER de la Préfecture pour le bon déroulement des élections européennes et législatives.
- La CAPI nous invite à la 1^{ère} édition de « la fête du sport » le samedi 14 septembre 2024 à l'Isle d'Abeau.
- Madame AUGUSTIN remercie les Elus pour le soutien apporté à la famille lors du décès de Monsieur AUGUSTIN Jean-Pierre.
- La Ligue contre le Cancer remercie la mairie pour la subvention versée pour l'année 2024.

Fin de séance à 22h30
Mikaël FAURE

Les délibérations peuvent être consultées en mairie sur simple demande auprès du Secrétariat.